

CONSEILLER PEDAGOGIQUE DEPARTEMENTAL ENSEIGNEMENT DES MATHÉMATIQUES	
Textes de référence	<p>BO n°30 du 23 juillet 2015 - Circulaire n°2015-114 du 21 juillet 2015 relative aux missions de conseiller pédagogique.</p> <p>BO n°21 du 27 mai 2021 – Circulaire du 19-05-2021 relative à l'organisation et nature des épreuves du CAFIPEMF</p> <p>BO n°2 du 12 janvier 2023 – note de service du 10-01-2023 intitulée « une nouvelle dynamique pour les mathématiques »</p>
Description du poste	<p>Implanté dans les locaux de la DSDEN 94, au sein du pôle 1^{er} degré le conseiller pédagogique départemental « enseignement des mathématiques », titulaire du CAFIPEMF, exerce ses fonctions sous l'autorité hiérarchique de l'adjointe de la DASEN chargée du 1^{er} degré et sous l'autorité fonctionnelle de l'IEN en charge de la mission « enseignement des mathématiques ».</p> <p>Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de la direction des services de l'Éducation nationale du Val-de-Marne dédié à la mise en œuvre de la politique nationale à l'école.</p> <p>Il agit à différents niveaux (circonscription, départemental et académique) avec des interlocuteurs variés.</p> <p>Ce poste nécessite une grande disponibilité. L'exercice des responsabilités du conseiller pédagogique s'effectue dans un cadre horaire arrêté par l'A-DASEN. Ce cadre diffère de celui qui s'applique aux personnels enseignant devant élèves.</p> <p>Le (la) CPD a pour fonction :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de conseiller l'A-DASEN pour le développement de l'enseignement des mathématiques dans le 1^{er} degré ; - de participer en relation étroite avec l'IEN en charge de la mission départementale, à l'animation du groupe départemental « mathématiques » et d'accompagner la mise en œuvre du plan Mathématiques ; - de contribuer à la formation continue des professeurs des écoles et des formateurs ; <p>Missions :</p> <p><i>En relation directe avec l'IEN en charge du dossier,</i></p> <p>Contribuer à la mise en place du pilotage pédagogique en mathématiques.</p> <p>Suivre au niveau départemental, les dossiers : plan mathématiques, formations de proximité en mathématiques, semaine des mathématiques, actions éducatives fédératrices.</p> <p>Participer à la définition et à la mise en œuvre des actions de formation au niveau départemental :</p> <ul style="list-style-type: none"> • concevoir et organiser des actions de formation continue. • concevoir des formats de formations régulières qui répondent au soutien d'enseignants débutants ou non, manifestant un besoin d'étayage pour enseigner les mathématiques. • Animer des groupes de travail de CPC afin de produire des documents pédagogiques et didactiques et accompagner les ressources nationales. • Recueillir et/ou produire y compris sous la forme de capsules vidéo et diffuser les documents et les informations nécessaires aux formations de proximité. <ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à la formation REP+ • Repérer, accompagner, évaluer et valoriser les innovations pédagogiques dans le département, en s'appuyant notamment sur l'utilisation du numérique. <p>Concourir à la formation CAFIPEMF et à l'accompagnement des candidats.</p> <p>Concourir à la formation et au suivi de fonctionnaires stagiaires et contractuels.</p> <p>Adapter ses missions aux évolutions de la politique nationale.</p>
Conditions de recevabilité	<p>Poste ouvert aux enseignants du premier degré titulaires d'un CAFIPEMF. Une expérience dans différents cycles est appréciée.</p>

<p>Compétences particulières liées aux missions</p>	<p>Le conseiller pédagogique départemental enseignement des mathématiques doit être compétent dans les domaines :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Des savoirs : connaissance actualisée du système éducatif, des processus d'apprentissage, de la pédagogie et didactique des mathématiques ;✓ De la formation : expert d'une articulation efficace entre les savoirs théoriques et la pratique professionnelle, capable d'apporter le regard extérieur objectif, confiant et constructif d'un maître expérimenté,✓ De la relation et de la communication : capacité à dialoguer avec des interlocuteurs nombreux, divers, à mesurer les contraintes de la communication institutionnelle, à travailler en équipe,✓ De la maîtrise des outils informatiques et espaces numériques de travail (traitement de texte, tableur, base de données, messagerie, mise en œuvre des formations hybrides).
---	---

Il est souhaitable, pour le bon fonctionnement du service, que tout conseiller pédagogique reste au moins trois ans sur le même poste.